



qui sont les heritiers?

Par **A34**, le **08/01/2025** à **06:35**

bonjour maitre

je vous ecrit pour savoir excatement qui heriteras des biens de mon pere en algerie et de nationalité algerienne mais decedé en france.

mon pere de nationalité algerienne a travaillé en france mais a gardé des biens en algerie il a etai marié une premiere fois avec ma mere en france et a eu 3 enfants il a ensuite divorcé et seremarier en algerie et a eu aussi sur le sol algerien 3 enfants.

Comment se passe la sucession et est ce que c est la loi francaise ou algerienne qui est appliqué?

Par **Marck.ESP**, le **08/01/2025** à **09:29**

Bienvenue et bonjour,

En général, la loi applicable à la succession des biens immobiliers est celle du pays où se trouvent les biens. Donc, les biens en Algérie seront soumis aux lois algériennes, tandis que les biens en France seront soumis aux lois françaises

Le jour où cela arrivera, mieux vaut être prêt, car ce genre de situatution n'est pas facile à gérer.

Les autorités consulaires peuvent vous aider à trouver un intyerlocuteur compétent.

Mais le mieux est de chercher parmi les notaires spécialisés dans les successions Franco-Algériennes et de prendre RDV. Vous serez ainsi fin prêt au jour de l'échéance.

Par **Zénas Nomikos**, le **08/01/2025** à **23:37**

Bonjour, salam,

à toutes fins utiles, voici :

<https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/droit-international-prive-hyperliens-utiles-36459.htm>